

COMMUNE DE CURAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 juin 2023 – 21h00

Date de convocation : 9 juin 2023

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Marion FABRE qui a donné pouvoir à Julien CLUZEL et Vivian VASSALO (excusé)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : Nathalie COSTES BOUSQUET

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est demandé aux élus s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 14 avril.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Délibérations :
 - Vestiaires : nouveau plan de financement
 - Urbanisme : Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE
 - SIEDA : délibération sur l'entretien des installations d'éclairage public de la commune et renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations
 - Echange triangulaire de parcelles Carrière/Martin/Commune
 - Facturation eau : annulation facture 2023-001-000003
- Divers

La délibération concernant l'Echange triangulaire de parcelles Carrière/Martin/Commune est ajournée faute d'informations suffisantes du notaire. Voir également si le dispositif d'échanges de la CCLP pourrait être profitable à cet échange.

Délibérations prises :

Rénovation et extension des vestiaires du Stade Philomène – plan de financement partenaires financiers modifié (2023/4/1)

Monsieur le Maire informe que l'Etat via la DETR a respecté la somme prévue pour la 1^{ère} phase de travaux soit 43 845.20 €, en revanche, la subvention prévue pour la 2^{ème} phase passe de 38 945.20 € à 28 500 €.

La préfecture demande donc qu'un nouveau plan de financement soit pris par le conseil municipal en prenant en compte cette modification.

Voici le nouveau plan de financement avec les chiffres tels que présentés aux différents financeurs :

Le coût total du projet HT : 236 544.00 €
 - Travaux : 208 000.00 €
 - Maîtrise d'œuvre : 22 144.00 €
 - Mission contrôles : 6 400.00 €

Phase I en 2022

Lots 1 à 4 bâtiment neuf

Dépenses HT : **125 272.00 €**
 - Travaux : 111 000.00 €
 - Maîtrise d'œuvre : 11 072.00 €
 - Mission contrôle : 3 200.00 €

Recettes Publiques HT : **100 163.20 €**
 - DETR (35 %) : 43 845.20 €
 - Conseil Dép. (25 %) : 31 318.00 €
 - Conseil Rég : 25 000.00 €

Recettes privées

- FAFA 18 000.00 €

Autofinancement Phase I **7 108.80 €**
 TVA phase I : 25 054.40 €

Phase II en 2023

Lots 5 à 8 bâtiment neuf et rénovation

Dépenses HT : **111 272.00 €**
 - Travaux : 97 000.00 €
 - Maîtrise d'œuvre : 11 072.00 €
 - Mission contrôle : 3 200.00 €

Recettes publiques HT : **78 572.40 €**
 - DETR (25.61%) : 28 500.00 €
 - Conseil Dép. (25%) : 27 818.00 €
 - CCLP : 22 254.40 €

Autofinancement Phase II : **32 699.60 €**
 TVA Phase II : 22 254.40 €

Le Conseil Municipal valide le nouveau plan de financement présenté

Membres ayant approuvé la délibération : 10

Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE (2023/4/2)

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 août 2023.

Type d'actes /autorisations	Tarif 2023 non soumis à la T.V.A
Certificat d'urbanisme b (C.U b)	100 €
Permis de Construire (P.C)	250 €
Permis de démolir	110 €
Déclaration préalable	130 €
Permis d'aménager (P.A)	300 €
Permis modificatif (PC/PA) Ou arrêté dans le cadre de l'évolution d'un lotissement(PA) : arrêté de cessibilité de lots, de création de lots	110 € Les DP ou PC modificatifs déposés <u>suite à un contrôle de conformité</u> (afin de régulariser) seront instruits gratuitement
Transfert de permis ou prorogation	Gratuit
Rédaction des courriers dans le cadre de la procédure de retrait d'une autorisation illégale (sauf si l'autorisation n'est pas conforme à la proposition du service instructeur)	Gratuit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de continuer à confier, à compter du 1^{er} septembre 2023, à AVEYRON INGENIERIE l’instruction de l’ensemble des actes et autorisations d’urbanisme relatifs à l’occupation du sol de la commune à l’exception des certificats d’urbanisme informatif (C.U.a).
- **APPROUVE** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d’une durée de 5 ans, renouvelable par décision expresse.

Membres ayant approuvé la délibération : 10

Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d’Énergies du Département de l’Aveyron (SIEDA), pour l’entretien et la rénovation des installations d’éclairage public – PERIODE 2024/2027 (2023/4/3)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d’Énergies du département de l’Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 13 avril 2023, aux collectivités qui le souhaitent, la création d’un groupement de commandes dans le cadre de l’entretien et de la rénovation des installations d’éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d’interventions distincts :

- 1-Entretien des installations d’éclairage public de la commune
- 2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations

Il est demandé au conseil municipal d’adhérer à ce groupement de commande pour l’entretien des installations d’éclairage public et le renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D’adhérer au groupement de commande pour l’entretien des installations d’éclairage public coordonné par le SIEDA
- D’autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l’exécuter au nom de l’ensemble des membres du groupement.
- De donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d’énergies
- D’inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l’entretien des installations d’éclairage public.

Membres ayant approuvé la délibération : 10

Annulation de la facture eau 2023-001-000003 de Mr et Mme Robert FELIX (2023/4/4)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr et Mme FELIX ont reçu la facture 2023-001-000003 suite à une erreur administrative.

En effet, leur abonnement a été clôturé et soldé par la facture n°2022-001-000098 de septembre 2022.

Cette nouvelle facture reprend des éléments déjà payés et doit donc être annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents décide de faire une réduction du titre n°2 bordereau n°2 d’un montant total de 27.46 € euros au budget eau ; soit 26.30 euros à l’article 7011, 0.99 euros à l’article 701241 et 0.17 € à l’article 70128

Membres ayant approuvé la délibération : 10

Divers :

- Visite de Madame La Sous-Préfète le mardi 11 juillet à 10h30
- Chemin du Bédélié : Monsieur Foissac vient présenter le dossier du chemin mardi 20 juin à la Mairie
- STEP de Bèdes : Aveyron Ingénierie et l'Agence de l'eau viennent à la mairie le 26 juin à 9h30 pour avancer sur le dossier (prise d'informations et partenaires financiers)
- Transports scolaires :
 - une réunion de secteur est organisée par la région le 20 juin à 10h à Salles-Curan
 - compte-tenu des difficultés à trouver un remplaçant à l'entreprise Transports Costes, le circuit de Curan a été remis au marché par la région Occitanie
- Raccordement du terrain de Monsieur Molina : le raccordement est commandé à Monsieur MARTY ; le passage des canalisations se fera dans le terrain de Monsieur RAYNAL Jean Claude. En échange, il faudra réaliser un plan de récolement de tout ce qui passe sur la parcelle de Monsieur RAYNAL
- La Fouon : Le 14 juin, Le CAUE et Aveyron Ingénierie sont venus présenter les différents scénarios plausibles pour l'ilot La Fouon
 - 1° : gîte dans la grange + appartements dans la maison (environ 745000 € de travaux)
 - 2° : gîte dans la grange + maison rasée (environ 505 000 € de travaux)
 - 3° : gîtes dans la maison et vente de la grange (environ 420 000 € de travaux)

On pourrait envisager que le projet soit porté par la CCLP pour un gîte rural structurant. Par ailleurs, pour la commune, le reste à charge pourrait être de 42 à 57 %. Les réflexions continuent.

- Chemin de Sallèles : Monsieur Didier NAYRAL a envoyé à la mairie un courrier dans lequel il revendique la propriété du chemin rural car il exploite depuis plus de 30 ans. Mais il accepterait de le « laisser » si on ne touche pas aux arbres et que la Commune clôture le chemin. Il faut prévoir une rencontre en Mairie avec lui.
- Eclairage public La Loubière : Monsieur Duprat a envoyé une lettre à la mairie pour demander le déplacement du seul éclairage public de la Loubière au motif que sa maison n'est pas éclairée et qu'il est le seul habitant du hameau. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette affaire
- Voirie CCLP : les travaux communautaires ont débuté avec l'entreprise Lévézou TP sur la route de Montels. Sébastien Gayraud a demandé quelques aménagements pour dévier l'eau de ruissellement.

La séance est levée à 22h30

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire